

Commune de Sumène

date de dépôt : 23 septembre 2013
demandeur : **COMMUNE DE SUMENE,**
représenté par Mr PALLIER Ghislain, Maire
pour : **Extension station d'épuration**
adresse terrain : **RTE de Ganges, à Sumène**
(30440)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Sumène

Le maire de Sumène,

Vu la demande de permis de construire présentée le 23 septembre 2013 par LACOMMUNE DE SUMENE, représentée par Mr PALLIER Ghislain, Maire demeurant PL de la Mairie lieu-dit Mairie, Sumène (30440);

Vu l'objet de la demande :

- pour l'extension station d'épuration ;
- sur un terrain situé RTE de Ganges, à Sumène (30440) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 24/02/1989 modifié en dernière date le 30/11/2010 et mis en compatibilité le 11/02/2013 ;

Vu le règlement de la zone NDa du Plan d'Occupation de Sols susvisé ;

Considérant que le projet est conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Le 11 DEC. 2013
Le maire,
G. PALLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.